



Février 2018

Maslacq



# Maslacq Infos

Bulletin municipal de la commune de Maslacq



## 20 ans du Service de Soins Infirmiers à domicile du Bassin de Lacq

### Conseil Municipal (p3-9)

- P3 -Création d'un emploi de rédacteur
- P3 - Révision attributions compensation
- P4 - Réduction Taxe d'Aménagement
- P5 - Elargissement chemin du Tucq
- P5 - Entretien poteaux incendie
- P6 - Avancement de grade
- P7 - Cantine scolaire
- P7 - Devis électricité épicerie
- P7 - Encaissement de chèque AXA
- P8 - Plan de financement Ménat
- P8 - Vielleségure—Gave Baise
- P8 - Rythmes scolaires 2018-2019
- P9 - Aéromodélisme
- P10 - Questions des orales conseillers

### Arrêt sur images (p 14-22)

- P14 - 20<sup>e</sup> anniversaire du SSIAD de Lacq
- P16 - AG des copains du bord
- P16 - Nouveau revêtement quartier Larue
- P17 - Bilan du Téléthon de Maslacq
- P18 - AG du Pelotari Club
- P19 - AG de la boule maslacquoise
- P20 - Repas des fêtes (plus de 70 ans)
- P21 - Noël des enfants des écoles
- P22 - AG de l'Amassade

### Ça nous concerne (p23-28)

- P23 - Les PACS dorénavant déposables en Mairie
- P23 - La nouvelle carte déchetterie
- P24 - Le kiwi en Béarn
- P25 - Emplois d'été à la CCLO
- P25 - Ouverture du secrétariat de Mairie
- P25 - Ouverture de l'Agence postale
- P25 - Emplois d'été CCLO
- P26 - CCAS + Fonds solidarité logement + Pass'eau
- P26 - Carrelage secrétariat
- P27 - Pôle lecture
- P27 - Opération Tranquillité Vacances
- P27 - Vélo-route
- P28 - Qualité de l'eau
- P28 - Télé alerte
- P28 - Un nouvel artisan à Maslacq

Dossier : (p12-13)  
Taxe d'Aménagement



PV en ligne dès le jour de l'affichage

VIE MUNICIPALE

Conseil Municipal

<http://www.maslacq.fr>

Vie associative: (p29-30)

Agenda

Consultation: Questionnaire com Site Internet et Bulletin Municipal (p31-32)



## Le mot du Maire



### Bonne et heureuse année à tous.

La parution de ce bulletin Maslacq info est l'occasion, pour l'équipe municipale et moi-même de vous exprimer nos meilleurs vœux pour l'année 2018. Notre souhait est que cette année soit une année de bonne santé mais aussi de joie, de paix, d'épanouissement personnel et familial pour chacun d'entre vous.

Nous espérons aussi que l'année 2018 soit une année où la qualité de l'air que nous respirons s'améliore. Vous êtes de plus en plus nombreux à remonter des problèmes respiratoires, olfactifs ou d'irritations cutanées et buccales.

Depuis trois ans, des réunions d'élus, d'industriels, de services de l'État et de riverains bénévoles sur le terrain, cherchent à identifier les causes de ces nuisances avec hélas peu de résultats.

Le nouveau Préfet semble avoir pris les choses très au sérieux dès son arrivée. Au cours de la dernière réunion tenue le 12 décembre 2018 à la Préfecture, il a obtenu l'engagement de plusieurs industriels d'améliorer le traitement de leurs rejets dans l'atmosphère.

Nous devons rester vigilants et solidaires pour vérifier que ces engagements se réalisent le plus rapidement possible et se poursuivent s'ils ne sont pas satisfaisants. Ce sont les industriels eux-mêmes qui demandent maintenant à la population d'appeler la coordination du site de Lacq pour contribuer à ces améliorations en signalant des odeurs ou nuisances au ☎ 05 59 92 21 02.

Sur le plan communal, les parents et les enfants verront très certainement le rythme scolaire modifié dès la rentrée de septembre puisque l'avis majoritaire des parents s'est prononcé pour un retour à la semaine de quatre jours suivi très largement par le conseil d'école. Il sera donc difficile au Conseil Municipal de ne pas tenir compte de cette volonté mais c'est le Directeur d'Académie qui, en dernier ressort prend la décision finale.

Le remplacement de notre secrétaire de Mairie en arrêt pour longue maladie tarde à se concrétiser en raison de la lenteur de l'administration et des délais légaux de mutations de postes. L'agent recruté par le Conseil Municipal est donc contraint d'attendre que la procédure légale soit échue, ainsi que la validation de mutation de sa Mairie actuelle. Cette situation est longue et pénible pour nos agents et pour l'équipe municipale mais nos secrétaires font le maximum pour que la population soit servie dans les meilleures conditions possibles. Nous devons tous les remercier pour leurs efforts et la qualité de leur travail dans ces conditions difficiles.

La lenteur administrative et les compressions budgétaires retardent également le lancement de nos projets de mise aux normes des accès aux bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite. Les travaux ne peuvent débuter qu'après la notification des subventions octroyées.

Soyez assurés que nous poursuivrons nos efforts pour que 2018 se déroule dans la confiance et la sérénité.

Très bonne année à tous.

**Georges TROUILHET**  
Maire de MASLACQ



*Maslacq Infos*

Directeur de la publication : le Maire de Maslacq

☎ 05 59 67 60 79

📠 05 59 67 31 82

🌐 [www.maslacq.fr](http://www.maslacq.fr)

✉ [mairie.maslacq@wanadoo.fr](mailto:mairie.maslacq@wanadoo.fr)





## Création d'un emploi permanent de rédacteur territorial

(séance 27/10/2017)

Lors de la précédente réunion du Conseil, Monsieur le Maire avait évoqué le fait que le travail au secrétariat devenait très difficile pour les deux agents du fait de l'absence de longue durée du titulaire. Il a rencontré avec Christian COUTURIER le service « Personnel » du Centre de Gestion. Tous deux informent les membres du Conseil Municipal du contenu de cet entretien.

*A la suite de quoi, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :*

- ◆ *La création d'un emploi permanent de secrétaire de Mairie à temps complet à raison de 35 heures,*
- ◆ *Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au grade relevant de la catégorie hiérarchique B,*
- ◆ *L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Gestion administrative, organisation et mise en œuvre des décisions du Conseil Municipal, élaboration et suivi du Budget, des dossiers de subventions et des marchés publics, ressources humaines, accueil et secrétariat.*
- ◆ *La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.*
- ◆ *Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.*
- ◆ *La modification du tableau des emplois interviendra à compter du 01 novembre 2017 (mais l'occupation du poste ne sera effective qu'après la procédure de recrutement début 2018).*

*Qui l'exposé du Maire, le Conseil décide :*

- *D'adopter sa proposition,*
- *De modifier ainsi le tableau des emplois,*
- *D'inscrire au Budget les crédits correspondants.*

*Vote = Unanimité*



## Approbation de la révision libre des attributions de compensation pour 2017 (séance 27/10/2017)

M. le Maire informe le Conseil que le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil Communautaire, statuant à la majorité des 2/3, et des Conseils Municipaux des Communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges.

À défaut d'accord, il sera fixé en fonction des règles de droit commun.

*La Communauté de Communes de Lacq-Orthez a voté, en date du 25/09/2017, la révision libre des attributions de compensation pour 2017, sur la base du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLÉCT) du 06/07/2017, pour chacune des Communes membres.*

*Pour Maslacq voir ci-dessous :*

<i>Attribution de Compensation résultant de la CLÉCT 2016</i>	<i>Transfert de la fiscalité déchets Proposition alternative</i>	<i>Attribution de Compensation 2017 pour Maslacq</i>
<i>-28 871€</i>	<i>64 982€</i>	<i>36 111€</i>

*Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adopter le montant des attributions de compensation tel qu'il figure dans le rapport de la CLÉCT du 06/07/2017.*

*Vote = Unanimité*



## Taxe d'Aménagement – Taux et Exonérations (27-10-2017)

M. le Maire expose au Conseil que le taux de 8,00 % appliqué initialement à 12 secteurs et défini d'après les coûts approximatifs nécessaires à l'équipement de ces zones (renforcement électrique, adduction d'eau, voirie assainissement...) paraît aujourd'hui élevé par rapport aux taux moyens pratiqués par les autres communes membres de la CCLO, et représente un effort financier important pour les administrés auxquels il s'applique.

### Un large débat s'instaure avec pour points saillants :

- ◆ Que dans le village où le prix des terrains est déjà considéré comme élevé, la Taxe d'Aménagement à 8 % dissuade de jeunes couples aux revenus limités, d'investir chez nous, privant la commune de nouveaux contribuables et risquant de freiner les effectifs scolaires.
- ◆ Que dans certaines zones, le prix à payer par la commune pour apporter les services nécessaires aux terrains constructibles est élevé. (Pour 9 lots, nous avons l'exemple d'un devis de 34 000 €).
- ◆ Que la commune n'a pas intérêt à dissuader les acheteurs mais doit veiller à ce que le montant des frais de viabilisation qui lui reviennent ne fragilise pas ses finances, l'obligeant à augmenter les impôts locaux.
- ◆ Que nous pouvons chaque année revoir les règles pour nous adapter à l'évolution de la situation.

### Monsieur le Maire propose au Conseil :

- ✓ D'instituer, à un taux uniforme de 3,00 % sur l'ensemble du territoire communal, la part communale de la Taxe d'Aménagement
- ✓ D'appliquer sur la commune les exonérations facultatives prévues par le code l'urbanisme:
  - 1) Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ;
  - 2) Dans la limite de 50 % de leur surface, locaux d'habitation principale ne bénéficiant pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 qui sont financés à l'aide du prêt à taux zéro;
  - 3) Les locaux industriels ou artisanaux mentionnés au 3° de l'article L. 331-12 ;
  - 4) Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup> ;
  - 5) Les monuments historiques ou à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
  - 6) Les surfaces à usage de stationnement des locaux mentionnés au 1) et ne bénéficiant pas de l'exonération totale ;
  - 7) Les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles ;
  - 8) Les abris de jardin, les pigeonniers, colombiers soumis à déclaration préalable ;
  - 9) Les maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique, pour les communes « maîtres d'ouvrage ».

*Qui l'exposé du Maire et au vu des différents arguments évoqués autour de la table,  
le Conseil Municipal décide :*

- ✓ *D'instituer, à un taux uniforme de 3,50 % sur l'ensemble du territoire communal, la part communale de la Taxe d'Aménagement*
- ✓ *D'appliquer sur la commune les exonérations facultatives prévues par le code l'urbanisme:*

*La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible*

*Vote : Unanimité*





## Fin de l'enquête publique chemin du Tuc (24-11-2017)

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la prise en considération, par délibération en date du 14/04/2017, d'une proposition d'élargissement de deux portions de la voie communale dite Chemin du Tuc, il a fait procéder à une enquête publique par Monsieur DABADIE Michel, commissaire-enquêteur, désigné par arrêté du 22/09/2017.

Cette enquête publique a eu lieu du 16/10/2017 au lundi 30/10/2017 et les diverses pièces du dossier ont été mises à la disposition du public.

Considérant

- ◆ Qu'il a été satisfait aux formalités prescrites par la loi
- ◆ Que la voie communale dite Chemin du Tuc est très étroite et qu'il est difficile pour les camions de l'emprunter et d'y manœuvrer
- ◆ Que le propriétaire cède pour l'euro symbolique les terrains d'assiette de la voie
- ◆ Qu'aucune réclamation n'a été formulée à l'encontre du projet
- ◆ L'avis favorable du commissaire-enquêteur

### ◆ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :*

- ✓ *l'élargissement de deux portions de la voie communale dite Chemin du Tuc, conformément au plan parcellaire annexé*
- ✓ *l'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles cadastrées AH 198, d'une superficie de 1 a 02 ca, et AH 200, d'une superficie de 77 ca, appartenant aux époux MALHERBE .*

***Vote : Unanimité***



## Entretien poteaux incendie

(24-11-2017)

Lors de la réunion du 02 avril 2015, le Conseil avait autorisé le Maire à signer une convention avec la SAUR pour l'entretien des poteaux d'incendie. Cette convention expire au 31/12/2017.

Des devis ont été demandés



La SAUR nous a renvoyé une nouvelle convention à signer, mais sans pouvoir nous donner les tarifs pour l'année 2018. Sachant que pour l'année 2016 nous avons réglé la somme de 1 122.30 € TTC pour les 15 poteaux incendie.

La facture de l'année 2017 n'étant pas parvenue encore en Mairie.

Un devis nous a été transmis par la société CHRONOFEU pour un montant de 749,70 € TTC pour l'entretien de 15 poteaux incendie. Bien évidemment, les pièces détachées sont en sus, tant pour la SAUR que pour la société CHRONOFEU

### ◆ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :*

- ✓ *D'accepter le devis de la Sté Chronofeu*
- ✓ *De prévoir les crédits suffisants au budget de l'exercice 2018.*

***Vote : Unanimité***



**TAUX DE PROMOTION – AVANCEMENT DE GRADE**  
**(21-12-2017) Annule et remplace la délibération du 24 août 2007**



Le Conseil Municipal a compétence pour fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade, après avis du Comité Technique.

Il s'agit de déterminer, pour chaque grade, le nombre d'emplois correspondant à des grades d'avancement, qui pourront être créés dans la municipalité.

Le taux de promotion sera appliqué au nombre de fonctionnaires promouvables chaque année dans chaque grade pour déterminer le nombre d'avancements possibles.

Compte tenu de l'effectif des fonctionnaires employés, Monsieur le Maire, comme en 2007, propose de retenir un taux de promotion de 100% pour l'ensemble des cadres d'emplois. Il rappelle que les conditions d'ancienneté et, le cas échéant, d'examen professionnel que doivent remplir les fonctionnaires pour avancer de grade font l'objet d'une réglementation nationale qui s'impose.

Le choix des fonctionnaires qui sont promus est effectué par le Maire parmi les fonctionnaires qui remplissent les conditions personnelles et dans la limite du nombre de grades d'avancement dont la création est autorisée par le Conseil Municipal. L'avancement de grade n'est donc pas automatique et il est précédé de l'avis de la Commission Administrative Paritaire.

Les critères de choix des fonctionnaires promus intègrent, au-delà de l'ancienneté, la valeur et l'expérience professionnelle, comme le prévoit la loi. L'appréciation est effectuée à partir des éléments d'évaluation et de notation annuels, des efforts de formation, de l'implication professionnelle.

*Le Conseil Municipal, après Avis Favorable de principe du Comité Technique Intercommunal émis le 7 juillet 2007, et après en avoir délibéré, décide :*

- ♦ *D'adopter les taux de promotion/grade et les critères de choix proposés par le Maire.*
- ♦ *D'abroger la délibération du 24 août 2007 sur le même sujet.*

***Vote : Unanimité***

Sur ces bases le Conseil Municipal, pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées est invité à se prononcer sur :

- ♦ La création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe
- ♦ La création de deux postes d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- ♦ La création d'un poste d'Agent Spécialisé Principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :*

- ♦ *Décide la création de ces quatre postes liés à l'avancement par grade.*
- ♦ *Précise que les crédits suffisants seront prévus au Budget 2018.*

***Vote : Unanimité***





**Cantine Scolaire 2018**  
**Lycées des métiers**  
ORTHEZ



La cantine scolaire fait l'objet d'une convention entre la Région Nouvelle Aquitaine, le Lycée Professionnel Molière et la Commune, qui a pour objet de définir les modalités d'organisation du service de restauration à partir de la cuisine centrale du Lycée Molière au bénéfice de l'école publique.

La Mairie vient de recevoir la convention à signer pour l'année 2018, le prix du repas est de 3,20 € (soit une augmentation de 0,05 €). Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer cette convention et de fixer les tarifs du restaurant scolaire à la suite de cette augmentation.

Décisions	2017	2018
Prix du repas	3,15 €	3,20 €
Participation communale	0,48 €	0,48 €
Facturé aux familles	2,67 €	2,72 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- ♦ D'autoriser le Maire à signer la convention
- ♦ De fixer les tarifs comme indiqué en colonne 2 du tableau.

**Vote : Unanimité**



### Devis électricité épicerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le local de l'épicerie nécessite des travaux d'aménagement électrique. Le four et la plaque de cuisson ne pouvant fonctionner ensemble, une ligne supplémentaire est à tirer, ce qui nécessite de refaire le tableau électrique.

Un devis a été établi par l'entreprise Laffite pour un montant de 766.55 €/HT soit 919.86 €/TTC. Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ces travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à engager ceux-ci en signant le devis.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : d'accepter le devis de l'entreprise Laffite pour un montant de 919.86 €/TTC.**

**Vote : Unanimité**

### Encaissement de chèque

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à la suite de la tempête du 05 février 2017, des travaux de remise en état du clocher ont dû être effectués.



Un chèque d'acompte a été reçu en Mairie pour un montant de 6917.21 €. Les factures ont été envoyées à l'assurance afin que la Commune soit réglée du solde.

Un chèque de solde a donc été reçu pour un montant de 2191.54 €.

**Le Conseil décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement du chèque de la compagnie d'assurance AXA d'un montant de 2191.54 €**

**Vote : Unanimité**



## COMPLEXE MÉNAT – Modification du plan de financement (26-01-2018)

M. le Maire informe le Conseil sur l'avancée de la mise en accessibilité des bâtiments en rappelant les étapes.

1. Diagnostic APAVE des bâtiments communaux concernant les nouvelles normes d'accessibilité.
2. Dépôt et acceptation de l'Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'ap), qui prévoit une mise en accessibilité des bâtiments communaux dans les 3 ans, entre 2017 et 2019 pour un montant global de 408 000€.
3. Marché public de maîtrise d'œuvre avec Mme. TARDIEU pour rationaliser et optimiser coûts et travaux.

M. le Maire rappelle au Conseil la nécessité d'engager des travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité du Complexe Ménéat, équipement communal essentiel à la vie associative et culturelle du village, qui représente aujourd'hui la plus grosse tranche des travaux de mise en accessibilité, et nécessite l'octroi de subventions.

Ces travaux portent sur la mise en accessibilité et la réhabilitation des locaux et de la cour de Ménéat, vétustes, ainsi que sur l'aménagement du parking, et des accès et cheminements pour les personnes à mobilité réduite, des travaux de couverture sont également prévus. Mme TARDIEU a fourni en date 10/11/2017 un estimatif et un calendrier prévisionnel des travaux au stade de l'avant-projet sommaire permettant à la Commune d'établir un plan de financement prévisionnel modificatif des travaux pour procéder aux demandes de subvention. M. le Maire précise que ce projet pourrait être aidé par :

- ◆ Le Département via l'appel à projet « centralités »,
- ◆ La Préfecture via la DETR,
- ◆ La Communauté des Communes Lacq-Orthez via le fonds de concours.

Les travaux à effectuer sur le Complexe sont estimés à 355 216.50€/HT par Mme TARDIEU au stade de l'avant-projet sommaire, modifiant le Plan de Financement Prévisionnel du Projet comme suit, (montant estimatif et provisoire) :

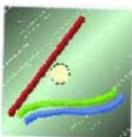
DÉPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant	%
Travaux	301 850,00 €	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	106 564.95 €	30%
Honoraires architecte	27 166,50 €	Département au titre de l'appel à projets centralités	106 564.95 €	30%
Géomètre, bureau de contrôle, coordonnateur SPS	9 700,00 €	Fonds de concours de la Communauté de Communes	71 043.30 €	20%
Frais divers	7 500,00 €	<u>Sous-total :</u>	<u>284 173,20 €</u>	<u>80%</u>
Imprévus 3%	9 000,00 €	<b>Autofinancement</b>	<b>71 043.30 €</b>	<b>20%</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>355 216.50€</b>		<b>355 216.50€</b>	<b>100%</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :**

- ◆ Approuve l'opération de réhabilitation et de mise en accessibilité du Complexe Ménéat et son financement
- ◆ Autorise le Maire à demander les subventions aux différentes administrations, comme détaillé ci-dessus.

**Vote : Unanimité**

### Retrait du portage de repas (26-01-2018)



Le SIVOM de Lagor va se dissoudre. Pour anticiper cette évolution, il restitue aux communes membres la charge d'assumer la compétence « portage des repas à domicile ».

Le retrait de cette compétence a été décidé par le Comité Syndical. La commune dispose de trois mois à compter de la notification pour se prononcer sur la restitution. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable. Un arrêté préfectoral approuve enfin le retrait de la compétence du Syndicat.

**Le Conseil Municipal, Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

- ◆ Décide d'accepter le retrait de compétence du portage des repas le 07-01-2019. **Vote : Unanimité**





## Transfert de compétence Vielleségure– Gave Baïse (26-01-2018)



M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical de Gave Baïse du 05/12/2017 approuvant la demande de transfert au Syndicat de la compétence « assainissement collectif » de la commune de Vielleségure.

Vielleségure dispose d'un système public d'assainissement collectif qui dessert 79 abonnés (Un réseau de collecte séparatif de 3 km et une station d'épuration de 350 équivalent-habitants et d'un poste de refoulement).

Ce transfert de compétence implique le transfert de l'ensemble des dépenses et des recettes liées à ce service.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :**  
*Approuve le transfert de la compétence « assainissement collectif » de la commune de Vielleségure au Syndicat d'eau et d'Assainissement Gave et Baïse. Vote : Unanimité*



## Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018 (26-01-2018)

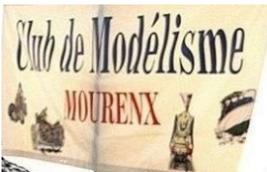
M. le Maire expose que le décret permettant un retour à la semaine scolaire de 4 jours dans les écoles primaire et maternelle a été publié au Journal Officiel le 28-06-2017.

- ◆ Une consultation des parents d'élèves le 24-11-2017, montre qu'une majorité souhaite le retour à 4 jours.
- ◆ Le conseil de l'école publique de Maslacq réuni le 01-12-2017 s'est prononcé en faveur du retour de la semaine scolaire à 4 jours, dès la rentrée de septembre 2018.

Après consultation des enseignants et des membres du conseil d'école, il est proposé les horaires suivants :

Lundi :	08 h 30 – 11 h 30 et 13 h 30 – 16 h 30	Le soutien scolaire aura lieu :
Mardi :	08 h 30 – 11 h 30 et 13 h 30 – 16 h 30	Lundi : 11h30-12h00
Jeudi :	08 h 30 – 11 h 30 et 13 h 30 – 16 h 30	Mardi : 11h30-12h00
Vendredi :	08 h 30 – 11 h 30 et 13 h 30 – 16 h 30	Jeudi : 11h30-12h00

**Vote : Unanimité**



## Avis sur l'Intervention du club de modélisme de Mourenx sur l'aérodrome de Maslacq (26-01-2018)

Le Club intervient sur Maslacq depuis plusieurs années (convention passée avec les ailes béarnaises). Le club pouvait fonctionner sans autorisation de la commune

La réglementation a changé et M. GRANGE Président, doit faire une déclaration à l'aviation civile qui implique un avis favorable de la Mairie pour continuer à intervenir sur l'aérodrome.

L'aérodrome ayant été lors de sa création source de conflits violents, le Conseil souhaite éviter le risque de nouveaux affrontements. Il se posait la question de la compatibilité de l'aéromodélisme avec les aérodromes

Il craignait qu'il s'agisse d'une activité bruyante risquant de gêner le voisinage déjà mécontent des paramoteurs qui survolent les habitations sans aucune autorisation mais il est aussi conscient qu'une telle activité peut aussi avoir des effets positifs pour la commune. Après une réunion avec des représentants du Club, des conseillers se sont rendus sur place pour vérifier l'absence de nuisances. L'activité d'aéromodélisme devra être en conformité avec l'arrêté 36 qui régit l'aérodrome et obtenir les accords des autorités compétentes (limites, conditions de vol etc...).

**Le Conseil Municipal sous cette condition donne Avis Favorable à la poursuite de l'activité sur le terrain de Maslacq. Vote : Unanimité**



**Jacqueline MINJOU** (27/10/2017)

• **SSIAD de Lacq**

Nous allons célébrer les 20 ans du Service de Soins Infirmiers à Domicile de Lacq qui fournit aux personnes âgées des soins pris en charge par l'assurance sociale sur prescription médicale, leur permettant de rester à domicile. Elle souligne le fait qu'il serait bon que la commune soit bien représentée.



**Julien ESCOS** (24/11/2017)

• **Tournoi du pelotari**

Le pelotari organise son tournoi de février à juin. Les participants venant parfois de loin, il prévoit chaque vendredi un repas. La commune l'an dernier lui avait permis d'utiliser la cuisine de Ménat. Les voisins se sont plaints du bruit. Le Club se trouve contraint de trouver une solution de rechange. Il propose de mettre pendant la période du tournoi un stand (5x3 m) allée des tilleuls le long du mur du Trinquet pour abriter la plancha. Les repas étant pris au premier étage du Trinquet.

*Le Conseil accepte cette dernière solution avec un abri couvert d'une bâche blanche sous réserve de l'accord des riverains*

• **Carte déchetterie**

Est-il possible d'obtenir une carte d'entrée à la déchetterie pour des associations qui ont un nettoyage de locaux à effectuer.

*Il lui est conseillé de poser la question aux gardiens, pour des opérations ponctuelles de ce type, ils peuvent peut-être ouvrir la barrière eux-mêmes sans carte.*



**Michel GRIGT** (26/01/2018)

• **Cimetière**

Dans les travaux d'accessibilité, peut-on demander une priorité à l'allée du cimetière où un affaissement crée une flaque à l'endroit où l'on dépose les cercueils lors des cérémonies

*Effectivement il est nécessaire d'intervenir vite mais les fonds du projet d'accessibilité ne seront probablement pas disponibles avant le mois de juin, aucun travaux ne pouvant intervenir avant les accords de subvention. On va donc réaliser en attendant, nous-mêmes un enrobé à froid.*



**Jean NAULÉ**

• **Rue de l'école** (27/10/2017)

Le sens interdit sauf riverains est souvent emprunté en sens interdit par ceux qui vont vers l'école ou les lotissements voisins, ce qui a plusieurs fois risqué de conduire à des accidents. La CCLO est hostile à ce type de réglementation. Il va falloir se repencher sur le problème.

• **Illuminations** (24/11/2017)

La CCLO aurait souhaité un démarrage dans toutes les communes en même temps que Mourenx (le 8 décembre). Elles seront montées le 4. Il est hors de question de faire revenir l'entreprise pour les brancher une semaine après les avoir montées.

• **SIVOM de LAGOR** (24/11/2017)

Réunion où il vient d'assister avec Alain de LAPPARENT.

**Portage de repas**

Pour dissoudre le SIVOM après la vente du terrain de la maison de retraite, le Receveur conseille de redonner cette compétence aux communes. Le Comité Syndical a voté cette évolution et va demander à chaque commune de faire de même. Un contact va être pris avec le CCAS de Mourenx pour garder les mêmes conditions. Maslacq a 7 bénéficiaires et 758 repas servis au 31-10-2017.

**Terrains**

La commune de Lagor qui avait envisagé d'acheter le terrain de la maison de retraite, a décidé de ne pas le faire, du fait d'une grosse dépense imprévue (toiture de l'école à refaire). Les domaines surestiment sa valeur (232 K€), alors qu'une proposition a été faite par un particulier à 50 K€. Une publicité sur plusieurs agences immobilières permettra de constater l'évolution du marché à la baisse.

Les terrains de la crèche n'ont pas été transférés à la CCLO, il faudra le faire avant la dissolution.

**Chemin du Moulin** (21/12/2017)

Une lettre signée de 12 riverains a été reçue par la CCLO, demandant la limitation du chemin du moulin à 45 Km/h et 6T. **Comptage du 1<sup>o</sup> au 16 décembre** =

- ◆ Nombre de voitures par jour = 100
- ◆ Vitesse moyenne = 41 Km/h
- ◆ Vitesse de 85% des véhicules < 50 Km/h

La commission voirie va proposer au Conseil une décision tenant compte de ces résultats, de l'homogénéisation des règles et des contraintes liées à la spécificité du village

**Chemins ruraux** (26/01/18)

La liste des travaux sur les chemins ruraux a été arrêtée, les travaux devraient commencer rapidement





**Robert LANGLA**

• **SDEPA (24/11/2017)**

Robert Indique que Denise SAINT-PÉ. élue sénatrice a été remplacée à la Présidence par Barthélémy BIDEGARAY Maire d'URCUI

• **Téléthon de MASLACQ (24/11/2017)**

Robert dit sa satisfaction du résultat de la manifestation de cette année qui malgré le mauvais temps a permis de verser 1 322,52 € à AFM Téléthon soit 20% de plus que l'an dernier). Il ne va pas plus loin dans le détail, le bilan ayant été communiqué à tous les conseillers par Internet.

• **Patrimoine communal (24/11/2017)**

Robert rappelle qu'il avait été demandé un devis pour la mise en sécurité de la Tour et demande que la remise en état du fronton, de la façade de la Mairie et des poids publics soient estimés.

*Monsieur le Maire lui dit son étonnement :*

• *Rappelle les règles de fonctionnement du Conseil, qui veulent que les dépenses d'investissement soient toujours étudiées et votées sur le Budget annuel.*

*La demande de Robert Langla étant intervenue après le vote du Budget, ne pouvait être retenue sur l'exercice 2017.*

• *Fait remarquer que la mise en sécurité de la Tour a déjà été effectuée récemment par un chaînage supérieur. Toutefois, dans l'attente du Budget 2018, le devis a été réalisé en ce qui concerne la fermeture des accès inférieurs.*

• *Rappelle que le Conseil Municipal a voté majoritairement pour le Budget 2017, le portage de deux projets importants (La mise aux normes des bâtiments pour l'accès des personnes à mobilité réduite et l'aménagement de la salle Socioculturelle).*

• *Précise qu'en outre le Conseil Départemental contrarie la réalisation de ces dossiers en ne subventionnant qu'un dossier tous les trois ans.*

• *Indique enfin qu'après avoir pris conseil auprès du Percepteur et après analyse, il apparaît clairement que la situation financière actuelle de la commune ne permet pas d'improviser d'autres projets en raison notamment :*

- ✓ *De la baisse des Dotations de l'État,*
- ✓ *Du retard de l'obtention des subventions,*
- ✓ *De la suppression des Emplois Aidés*
- ✓ *De transferts de compétences Communauté de Communes de Lacq-Orthez sur la commune.*

*Les dernières propositions (mise en place d'une toiture à la Tour, reconversion de l'ancien poids public en abri pour pèlerins, remise en état du fronton, ravalement de la Mairie), font l'objet d'un large débat duquel il ressort que d'autres projets semblent prioritaires aux besoins immédiats de la population :*

- ✓ *Remplacement du lave-vaisselle et des feux de cuisson de la salle Socioculturelle*
- ✓ *Remplacement du chauffage de l'Église*
- ✓ *Chéneau du Trinquet très corrodé*
- ✓ *Peintures de la Mairie et de l'École*

✓ *Peintures intérieures du Trinquet*

*Le Maire ajoute qu'il aimerait pouvoir envisager des investissements supplémentaires mais que l'évolution actuelle des finances n'en fournit pas l'opportunité.*

Alain de LAPPARENT intervient pour dire qu'il ne s'agit pas de se désolidariser des priorités fixées en Conseil mais d'estimer les coûts pour réfléchir à l'avenir.

*À l'issue de cet échange, la majorité du Conseil considère qu'il n'est actuellement pas opportun de demander de devis pour le fronton et pour la toiture de la Tour.*

• **Regroupement pédagogique (26/01/2018)**

Robert dit son étonnement d'avoir lu dans la presse qu'un regroupement pédagogique était envisagé avec Biron.

*Christian COUTURIER lui indique qu'il convient de reprendre le contenu exact de l'article qui fait état du discours de M. CASSIAU-HAURIE lors de ses vœux à la Mairie de Biron :*

*« Sur le plan scolaire, l'Éducation nationale conseille à Biron de se regrouper avec la commune voisine de Maslacq, compte tenu de la baisse significative des effectifs. Le SIVU scolaire devrait donc essayer de se rapprocher de la municipalité voisine ».*

*Monsieur le Maire fait un historique :*

*A la suite de cet article,*

- *Il a pris contact avec le Maire de Biron qui devait le rappeler sur le sujet.*
- *Lors de deux réunions où ils étaient présents ensemble, il n'a pas abordé le sujet, ni même cherché le contact.*

*Il semble que Le Maire de Biron ait voulu montrer sa bonne volonté à l'éducation Nationale pour éviter la fermeture d'une classe.*

*Depuis la presse a mentionné la fermeture d'une classe pour Biron l'an prochain. En ce qui concerne Maslacq, nous n'avons pas reçu d'avertissement de cette nature. Nous avons chiffré le coût par élève d'un regroupement L'accroissement du coût par élève était dissuasif et une telle opération ne peut s'envisager qu'entre deux partenaires qui le souhaitent, et ce n'est visiblement pas le cas de Biron. De toute façon, la mise en œuvre d'un tel regroupement est une opération lourde qui ne pourrait aboutir pour la rentrée prochaine.*



**Alain de LAPPARENT (24/12/2017)**

• **Questionnaire Information**

Un questionnaire a été envoyé à une centaine de personnes par Internet . Seules 15 réponses sont parvenues. Des problèmes techniques sont intervenus. *Une solution doit être trouvée renvoi ou questionnaire papier*



En 2012, l'État a décidé de la Taxe d'Aménagement en remplacement d'une dizaine de taxes dont la Taxe Locale d'Équipement.

Cette contribution est destinée à permettre aux collectivités de compenser partiellement le poids financier des équipements rendus nécessaires par l'urbanisation.

Elle comporte une part départementale, et une part communale.



Pour la part communale, la commune avait créé deux taux :

- ◆ 3,00% au Centre bourg
- ◆ 8,00% à l'extérieur

Le taux de 8,00% s'est avéré supérieur à celui pratiqué dans les communes environnantes et lourd pour les jeunes ménages.

**Le Conseil Municipal pour l'année 2018 a pris la décision d'appliquer un taux uniforme de 3,50% sur l'ensemble de son territoire**

Ce dossier a pour but de donner un éclairage synthétique sur le sujet, toute personne envisageant de construire étant de plus invitée à prendre contact avec la Mairie pour étudier son cas.

### Opérations immobilières concernées

La taxe est applicable aux opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme et aux opérations qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

**La taxe est exigible au taux applicable à la date de la délivrance de l'autorisation de construire**

### Collectivités bénéficiaires

Elle comporte 2 parts votées annuellement (Communale et Départementale), chaque part instaurée par délibération de l'autorité locale :

- ◆ Conseil Municipal,  
Taux : 3,50%
- ◆ Conseil Départemental.  
Taux : 2,50 %

La délibération de fixation des exonérations facultatives et du taux doit être prise avant le 30 novembre pour une application au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.



### Exonérations

Le Conseil Municipal a décidé d'appliquer sur la commune toutes les exonérations facultatives prévues par le code de l'urbanisme :

- 1) Les logements sociaux
- 2) Dans la limite de 50 % de leur surface, les locaux d'habitation principale financés par un prêt à taux zéro
- 3) Les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes, les entrepôts et hangars non ouverts au public objet d'une exploitation commerciale
- 4) Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup>
- 5) Les monuments historiques ou à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques
- 6) Les surfaces à usage de stationnement des logements sociaux
- 7) Les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles
- 8) Les abris de jardin, les pigeonniers, les colombiers soumis à déclaration préalable
- 9) Les maisons de santé dont la commune serait maître d'ouvrage





### Surface taxable

La surface (ne pas confondre avec l'emprise au sol), qui sert de base de calcul à la taxe correspond à la somme des surfaces closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades dont on déduit l'épaisseur des murs qui donnent sur l'extérieur et les trémies des escaliers et ascenseurs.

Un bâtiment non clos (ouvert sur l'extérieur avec une cloison de façade en moins, (pergola ou tonnelle par exemple) ou une installation découverte (terrasse par exemple) n'est pas compris dans la surface taxable, une véranda couverte et close l'est par contre.

### Ouvrages soumis à une Taxe forfaitaire

Si certains ouvrages sont exclus de la surface taxable, ils sont cependant soumis à la taxe de façon forfaitaire par emplacement (aire de stationnement, piscine découverte, panneau solaire au sol, éolienne, etc.)

### Un abattement de 50 % s'applique aux :

- ✓ Locaux d'habitation et d'hébergement aidés
- ✓ **Cent premiers m<sup>2</sup> des habitations principales**
- ✓ Locaux à usage industriel ou artisanal
- ✓ Entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale
- ✓ Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation.

### Valeur forfaitaire 2017 = 705 €/m<sup>2</sup>

Les valeurs forfaitaires sont actualisées chaque année en fonction de l'Indice du coût de la Construction

### Valeur fixe pour certains aménagements

- ✓ **Emplacement camping (par emplacement) 3 000 €**
- ✓ **Habitation légère de loisir (par emplacement) 10 000 €**
- ✓ **Piscine (par m<sup>2</sup>) 200 €**
- ✓ **Éolienne > 12 m (par éolienne) 3 000 €**
- ✓ **Panneaux photovoltaïques au sol (par m<sup>2</sup>) 10 €**
- ✓ **Aire stationnement extérieure (par emplacement) 2 000 €**



### Calcul du montant de la Taxe = Surface taxable x Valeur forfaitaire x Taux + Taxe forfaitaire sur certains équipements

#### Exemple d'une maison de 200 m<sup>2</sup> taxables + piscine

1. Les 100 premiers m <sup>2</sup> :	100 x 352,50 € x 3,50 % =	1 233,75 € (part communale)
	100 x 352,50 € x 2,50 % =	881,25 € (part départementale)
2. Les 100 m <sup>2</sup> suivants :	100 x 705,00 € x 3,50 % =	2 467,50 € (part communale)
	100 x 705,00 € x 2,50 % =	1 762,50 € (part départementale)
3. Piscine de 20 m <sup>2</sup> :	20 x 200,00 € x 3,50 % =	140,00 € (part communale)
	20 x 200,00 € x 2,50 % =	100,00 € (part départementale)
<b>TOTAL =</b>		<b>6 585,00 €</b>

**Au taux de 8,00% la taxe aurait été de 11 523,75 €**



## 20 ans de bons et loyaux services (11-2017)



© A. de Lapparent

### Qu'est-ce qu'un SSIAD ?

C'est une association dont le personnel dispense aux personnes âgées ou handicapées, sur prescription médicale, des soins quotidiens qui contribuent à leur maintien à domicile. Ses interventions sont prises en charge par l'Assurance maladie.

Pour ses vingt ans, l'association avait réuni plus de deux cent personnes pour une cérémonie à plusieurs étapes :

- 1) Intervention émue de Jacqueline DUBREUIL (Présidente) et de Emile BARZU (Secrétaire)** revenant sur la mission du SSIAD et la difficile histoire de sa création de 1989 où a jailli l'idée comme une évidence, à 1997 où il a enfin pu prendre en charge ses premiers patients. Il emploie à l'heure actuelle seize salariés et prodigue des soins à cinquante-cinq personnes.

À un moment où les besoins s'accroissent, le service aborde une nouvelle période d'incertitudes, dans un contexte de restrictions budgétaires et de regroupements où le bénévolat se réduit, il convient de réfléchir au devenir des petits services dans des structures associatives.

Le SSIAD dans cette optique est déjà entré dans un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS).

Autour de ce thème fédérateur, cette soirée a su rassembler de nombreux représentants des structures médico-sociales et sanitaires environnantes (EHPAD, SSIAD, MAIA, centre hospitalier, etc.) ainsi que de nombreux professionnels de santé libéraux.

- 2) Un Court métrage a ensuite montré le personnel de SSIAD au travail auprès de ses utilisateurs**, mis en évidence l'énorme dimension humaine du travail réalisé et la façon dont usagers et intervenants apprécient d'avoir le temps de construire une relation.



Remise des cadeaux

En dehors des Maires et conseillers municipaux, trois politiques de poids étaient présents :

**Le Député David HABIB, les Conseillers Départementaux Yves SALANAVE PEHE, Nadine LAMBERT et Isabelle ANTIER.**

**Yves SALANAVE PEHE** a salué le travail des administrateurs du SSIAD et des conseils municipaux qui ont réussi malgré les difficultés, à mettre en place cette structure. Il a souligné qu'on peut se demander ce que seraient devenus les actuels bénéficiaires s'ils n'avaient pas eu cette audace.

**David HABIB** a convenu qu'il fallait applaudir Jacqueline DUBREUIL et son Conseil d'Administration qui ont su être exigeants et positifs et ainsi gagner la confiance des médecins qui craignaient une concurrence et celle des politiques locaux qui, plus axés sur l'économique que sur le social, n'avaient pas compris spontanément les enjeux.

- 3) Remise de cadeaux** au personnel par les élus et hommage des aides-soignantes à leur Directeur Michel ALZUYET



© JC Vignasse





## 4) Conférence-débat « Réactiver les solidarités familiales dans le soutien à domicile ».

Avec brio et beaucoup d'humour, le sociologue Michel BILLE a bousculé la famille en montrant combien le concept était mouvant au fil des siècles. Il a démonté avec minutie et esprit les mécanismes qui après la dernière guerre ont profondément modifié les relations familiales.

Il a débouché sur l'idée qu'aujourd'hui les liens familiaux ne sont plus nécessairement liés au nom ou au sang mais aussi au choix.

Il nous a conduits à imaginer que compte tenu des contraintes liées à l'organisation actuelle de la société, il nous faudra apprendre à passer des solidarités familiales aux solidarités «familiales» (relations de voisinage, services, associations...).

Lors du débat qui a suivi, il a été réaffirmé qu'il y avait besoin de politiques publiques ambitieuses pour éviter la mainmise des sociétés à but lucratif dans le domaine de l'humain qui s'en accommode mal.



© A. de Lapparent

Le sociologue Michel BILLE



© A. de Lapparent



© A. de Lapparent

Le public attentif

## 5) Buffet dînatoire.

Un buffet a ensuite réuni les participants autour des tables pour continuer à échanger sur le sujet au rythme de musiques brésiliennes



© A. de Lapparent



© A. de Lapparent



## Assemblée Générale des copains du bord (10-2017)



Lors de l'AG, Julien ESCOS, Président sortant, a remercié la municipalité pour la subvention octroyée et le prêt d'un local pour le matériel de l'association.

Il s'est ensuite félicité que les manifestations organisées en 2017, aient été des réussites à l'exception du concours des fêtes patronales, (où la température de l'eau du lac a causé la mortalité de toutes les truites).

**Cotisations :** Pour l'année 2018, elles sont de 10 € pour une personne seule et 13 € pour une famille

**Règlement de la pêche :** La pêche au lac est autorisée samedis dimanche et jours fériés, 5 truites/jour/pêcheur, une seule cane, amorçage interdit.

**Adhérents :** Leur nombre en octobre 2017 était de 42 (dont 25 Maslacquais).

**Bilan financier :** Présenté par le trésorier Domingo Da SILVA, il fait état d'un solde positif satisfaisant.

### Manifestations 2018 :

**3 mars :** Ouverture de la pêche au lac avec un important lâcher de truites  
**23 juin :** Concours de pêche des fêtes — **8 septembre :** Journée adhérents.  
 Lors de ces manifestations un repas sera proposé à midi.  
 Durant les journées de pêche, buvette et casse-croûte seront organisés.

### Élections :

**Trois personnes se retirent :** Florian LABOURDETTE, Georges TAUZY, et Joaquim PALLARES.

**Trois nouveaux font leur entrée :** Alphonse SERRANO, Adélino MARTINS-MARQUES et David DELHOM.

### Bureau :

**Président :** Alphonse SERRANO

**Secrétaire :** Fernando da SILVA

**Trésorier :** Domingo Da SILVA

**Membres :** Jean GRIGT, Jean Bernard MARLAT, Patrick MAUGOUBER; Adelino MARTINS-MARQUES; Julien ESCOS, Jean MARTIN, Didier HAURAT, David DELHOM, Jean Claude VIGNASSE.

## Nouveau revêtement quartier Larue (11-2017)

Le quartier Larue qui relie la route d'Argagnon à Sarpourenx a subi les assauts des marteaux piqueurs dans tous les sens :

- En septembre pour le passage de la fibre optique,
- En octobre pour le remplacement des tuyaux d'acheminement de l'eau,

### Un revêtement de qualité

Après ces périodes chaotiques qui ont quelque peu gêné la circulation, la CCLO a réalisé un enrobage à chaud sur la chaussée, qui lui redonne une qualité qu'elle n'avait plus connue depuis longtemps.





## Bilan pour Maslacq (11-2017)

Un collectif d'une douzaine de bénévoles s'est retrouvé toujours déterminé à partager enthousiasme et don de soi, n'hésitant pas à renoncer à leurs loisirs de week-end pour participer aux activités du Téléthon. Merci et bravo pour leur aide.

### La gratiféria

#### Moins d'articles déposés

- ◆ La Gratiféria semble s'essouffler et il n'est pas certain qu'on la reconduise.
- ◆ Nous sommes cependant contents d'avoir une fois encore aidé les gens à se défaire d'objets dont ils ne se servaient plus, et donné une seconde vie à ces objets en en faisant profiter d'autres personnes.



#### Une meilleure participation

- ◆ Il y a eu dès l'ouverture des gens qui sont venus seuls ou en famille puiser dans le stock, échanger et laisser des dons dans l'urne à l'entrée de la salle socio-culturelle.



Les villageois (peu nombreux) qui sont venus, sont attachés à maintenir cet esprit de partage dans le village et il nous faudra réfléchir à la manière de le faire vivre.



- ◆ L'affluence à la buvette a été bien meilleure que l'an dernier, surtout sur le stand "grillades" qui a épuisé ses ressources de ventrêches et est presque arrivé à bout des chipolatas.



### Un résultat satisfaisant

- ◆ Nous avons pu faire bénéficier AFM Téléthon de 1 322,52 € soit 20% de plus qu'en 2016
- ◆ En dehors d'un apport financier pour le Téléthon, un côté positif de cette manifestation est que les Restos du Cœur ont collecté les articles n'ayant pas été enlevés au cours de la journée pour faire bénéficier leurs adhérents de vos dons.

### Les activités organisées autour

#### La ballade historique

- ◆ La météo ne s'est pas montrée très clémente. Cependant un groupe de douze personnes a suivi cette balade commentée écourtée à cause du temps. Les participants ont apprécié la démarche qui allie promenade et commentaires sur les paysages traversés. Tous ont été surpris par la richesse de l'histoire locale.



#### Les 2CV du Béarn



- ◆ Grâce au concours bénévole de l'association des 2CV du Béarn, nous avons une quinzaine de voitures de collection exposées devant la salle socio-culturelle.

- ◆ Plusieurs candidats se sont portés volontaires pour un baptême en 2 CV et ont pu apprécier l'art de vivre vintage lors d'une balade en "Deudeuche".

#### Le forum de l'hypnose



- ◆ 3 membres du "Forum de l'hypnose 64" nous ont fait le plaisir de tenir un atelier où ils ont pris le temps d'expliquer ce qu'est l'hypnose, ce qu'on peut en attendre
- ◆ Ils ont permis avec beaucoup de délicatesse et de bienveillance, à ceux qui le souhaitaient, d'en faire l'expérience.

- ◆ L'un d'entre eux a aussi étonné, émerveillé, et agacé les spectateurs par ses tours de magie

### En conclusion

Le bilan est globalement positif malgré une absence chronique des villageois. Il y a incontestablement des points à améliorer et la question de l'avenir de la Gratiféria est clairement posée.

Merci aux donateurs, participants et bénévoles.



## Pelotari – Tournoi d'automne et AG (11-2017)



© JC Vignasse

### Finales du tournoi d'automne

Trente équipes sur trois séries se sont affrontées durant l'automne en phases éliminatoires .

#### Le classement est le suivant :

##### **Première et seconde séries:**

Eric LACAVE et Henri GASTON

battent Jean-Bernard HAUTOBOIS et Olivier CAUHAPÉ.

##### **Troisième série :**

Segnior BACHIR et José PERREIRA

battent Alain ETCHEMENDY et Régis COURBET.

##### **Quatrième série :**

Cyril BORDES et Guillaume BERGEROO

battent Alain FAÏA et Hugo FAÏA.

Après la remise des récompenses aux finalistes l'Assemblée Générale a eu lieu salle Ménat.

### Assemblée Générale annuelle

Le Président Jean Bernard HAUTOBOIS, a fait part de sa déception du peu de présence à cette réunion.

Il a remercié

- ♦ **L'ensemble des joueurs Maslacquais** pour les permanences tenues lors du tournoi au trinquet,
- ♦ **Les arbitres** qui officient lors des tournois,

Il s'est ému du peu de supporters lors des finales.

#### **Adhérents**

En 2016 l'association comptait 82 adhérents ,  
Actuellement, 97 adhérents font partie du club dont

- ♦ 14 nouveaux
- ♦ et 10 filles

qui viennent s'entraîner régulièrement.

### Activité

Le pelotari Club utilise le Trinquet où il organise depuis plusieurs années trois tournois :

- ♦ Un tournoi interne d'automne
- ♦ Un tournoi interne de printemps
- ♦ Un tournoi externe dont la finale se situe au mois de juin

### Créneaux horaires libres

Tout est occupé sauf celui du jeudi soir à 21 h

### Tournois

**Au tournoi externe 2017** , il y avait cent quarante deux équipes inscrites et six séries programmées dont dix équipes féminines.

**Au tournoi interne de printemps 2017**, 20 équipes

**Bilan sportif 2017**, en championnat du Béarn dix huit personnes sont licenciées, dont deux équipes en deuxième série , une équipe féminine et trois équipes en troisième série.

**Au sujet du tournoi externe 2018**, il est demandé aux joueurs , que lors de la finale des hors-séries, les joueurs assistent à la finale l'ambiance y étant bonne et conviviale.

### Bilan financier

Le bilan financier présenté par le trésorier fait état d'un solde positif satisfaisant.

### Adhésions

Le prix des cotisations 2018 est fixé à 40 €, 20 € pour le conjoint (ou conjointe)

Les adhérents ont l'inscription au tournoi offerte. Il a été demandé aux joueurs désirant participer au tournoi externe de s'inscrire rapidement les finales sont programmées le 9 juin 2018.

### Elections

Frédérique LAFITTE, est réélue

Fabrice OUERTEL et Alain FAÏA sont élus

#### **Le Bureau se compose de:**

- ✓ Jean Bernard HAUTOBOIS, Président;
- ✓ José PERREIRA Vice Président;
- ✓ Alain FAÏA Secrétaire;
- ✓ Guy VAN DEWINGARDE Secrétaire Adjoint ;
- ✓ Éric LACAVE Trésorier ;
- ✓ Jean Noël PERPÈRE Trésorier Adjoint





## La « Boule maslacquaise » en AG (12-2017)

### Activité

- ◆ Entraînement le vendredi soir
- ◆ Trois tournois
  - ✓ Celui des Fêtes
  - ✓ Celui du 13 juillet en nocturne
  - ✓ Celui de septembre



Plus de 25 personnes répondant à l'invitation du Conseil d'Administration de l'association étaient présentes.

Jean Bernard MARLAT a remercié la municipalité pour

- ◆ La subvention annuelle
- ◆ Le prêt du local pétanque
- ◆ La mise à disposition du boulodrome

Il a ensuite félicité les adhérents qui durant l'année œuvrent et participent aux manifestations du Club.

### Point sur les activités 2017

#### Premier concours des Fêtes

44 doublettes étaient engagées (un record !)

#### Concours en nocturne du 13 juillet

Également une réussite

#### Concours adhérents au mois de septembre

N'a pas eu le succès escompté.

### Adhérents

Le club compte actuellement

- ◆ 25 cartes individuelles,
- ◆ 36 cartes familiales.



### Finances

Le bilan financier présenté par Alain RICHE fait état d'un solde positif satisfaisant .

### Projets 2018

Trois concours sont à nouveau programmés

- ◆ Celui des Fêtes le 23 juin
- ◆ Le second le 13 juillet (en nocturne)
- ◆ Le troisième le 15 septembre (Journée pétanque réservée aux adhérents)

Il a été décidé d'acheter un lave-vaisselle et de planter une haie pour éviter des désagréments aux voisins lors des entraînements du vendredi soir.

Lors d'un échange sur la préparation des repas des entraînements, il a été décidé d'un tour de rôle par équipe de 2 personnes chaque semaine

Une mise au point sera faite lors d'une prochaine réunion, car certains oublient que la pétanque comme les autres associations sont l'image du village

### Élections

GOMEZ et Frédéric ESQUER démissionnaires seront remplacés par Gérard BELLOCQ et Da SILVA.

#### Composition du Bureau :

Président : Jean Bernard MARLAT  
Trésorier : Alain RICHE  
Secrétaire : Liliane LESPARRE.

Avant de lever le verre de l'amitié le Président a remercié les 2 démissionnaires pour le travail accompli.



### Activité

Le Centre Communal d'Action Sociale, à l'occasion des fêtes de fin d'année se tourne chaque année vers les aînés de la commune en leur donnant le choix:

- ◆ De se retrouver en groupe autour d'un bon repas.
- ◆ D'avoir la visite de membres du CCAS qui leur apportent un cadeau à domicile.

Samedi 2 décembre à midi, le CCAS a réuni autour d'un savoureux repas, une cinquantaine de personnes âgées salle socioculturelle.

Claudine QUENOT et sa famille ont œuvré comme d'habitude, autour des fourneaux pour nous préparer de quoi titiller nos papilles :

Mission accomplie avec succès !!

Après le Kir de bienvenue, le velouté de potiron a été très apprécié, suivi d'une assiette de la mer et son feuilleté. Ensuite, ce fut au tour du rôti de veau Orloff accompagné de pommes de terre et champignons, fromage et salade.



© JC Vignasse

Le café gourmand a clôturé ce moment convivial. A la fin du repas, lors des applaudissements nourris adressés à la famille QUENOT, les invités étaient unanimes à l'idée de la faire revenir l'an prochain.

Les personnes qui n'ont pas choisi de participer au repas se verront remettre, à domicile un cadeau par des membres du CCAS

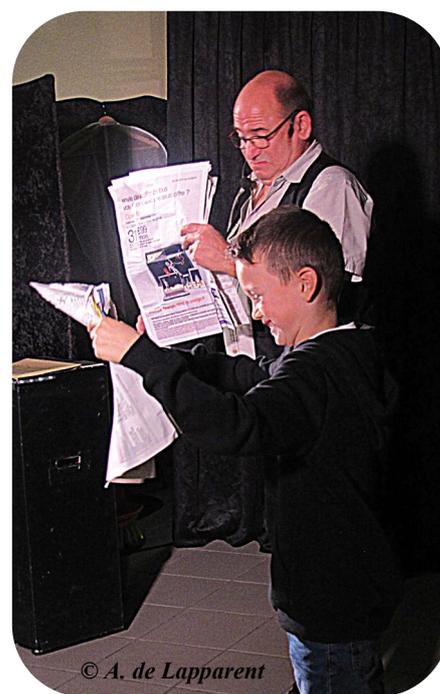
L'équipe du CCAS se réjouit d'être organisatrice de tels moments de bonne humeur et de partage.



© A. de Lapparent



© A. de Lapparent



© A. de Lapparent



## Un Noël magique pour les enfants des écoles (12-2017)

### Le CCAS organise chaque année un Noël des écoles

Il regroupe pour cela dans la salle socio-culturelle les enfants scolarisés à l'école publique et ceux de l'école Jeanne d'Arc et leur propose

- ✓ Un spectacle
- ✓ Une rencontre avec le père Noël
- ✓ Un goûter

Pour fêter le Noël 2017, le CCAS a fait venir le duo de magiciens les DANELYS de Nousty.

- ◆ Daniel a fait monter sur scène de futurs magiciens qui se sont initiés avec plus ou moins de bonheur à ses tours.
- ◆ Il a ensuite enfermé Marie Jo dans une boîte qu'il a transpercée de barres de fer et de tôles sans qu'elle en soit le moins du monde affectée.

Après s'être bien amusés, les petits convives se sont retrouvés autour de viennoiseries, de galette des rois, de chocolat et de jus de fruits.

Le père Noël par son apparition a donné le top des vacances



© A. de Lapparent



© A. de Lapparent



© A. de Lapparent



© A. de Lapparent





## Ag de l'Amassade (10-2017)

L'Amassade (Association des aînés de MASLACQ SARPOURENX, et CASTETNER) propose des activités régulières aux aînés de nos villages et les invite à participer à des événements ou des voyages plusieurs fois par an.

L'association a tenu son AG samedi 9 décembre 2017, salle socioculturelle.



### Le Président René DASSAIN

- ◆ A souhaité la bienvenue à tous en se félicitant de la présence des Maires
- ◆ A demandé d'avoir une pensée pour les adhérents décédés en 2017.
- ◆ A ensuite présenté le bilan d'activité
  - ✓ *Rendez-vous des premiers vendredis du mois* autour de la belote et du scrabble avec une petite déception sur le nombre de participants
    - ◇ Un grand merci à Irène Tauzy, qui prépare un très bon goûter chaque premier vendredi
  - ✓ *Les beignets du mardi gras,*
  - ✓ *L'omelette pascale,*
  - ✓ *Le repas du chevreuil.*
  - ✓ *Voyage à Cambo* avec
    - ◇ La visite de la villa Arnaga (demeure d'Edmond Rostand)
    - ◇ La chocolaterie Puyodebat (avec dégustation)
  - ✓ *Voyage en Ossau*
    - ◇ Découverte de la Falaise aux vautours
    - ◇ Plateau du Benou
    - ◇ Repas dans une grange de berger
  - ✓ *Connaissance du Monde*
    - ◇ Le Transsibérien

### Gérald LACOURREGÉ Trésorier

- ◆ A présenté le bilan financier qui fait état d'un solde positif satisfaisant.

### Projets 2018

- ◆ *12 février beignets*
- ◆ *3 avril omelette pascale*
- ◆ *8 mars repas du chevreuil*
- ◆ *Les rendez-vous des premiers vendredis du mois* sont maintenus
- ◆ *Les voyages trimestriels seront reconduits* et programmés après une réunion du conseil d'administration.

### Élections

- ◆ Madeleine CAUHAPÉ ne s'est pas représentée,
- ◆ Bernard BAREILLE, Marlène MAAST et Marcelle CONQUES sont réélus.
- ◆ Le bureau reste inchangé.





# PACS en Mairie



## Les PACS

Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention de PACS. Depuis le 1° novembre 2017 l'enregistrement ne se fait plus au Tribunal d'Instance mais à la Mairie ou chez un notaire

Depuis le premier novembre 2017, la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle a fait évoluer l'enregistrement des PACS, qui ne se fait plus auprès du Tribunal d'Instance, mais les partenaires doivent faire enregistrer leur convention de PACS en se présentant ensemble auprès :

- D'un officier d'état civil en Mairie
- D'un notaire

### Quels documents ?

Les partenaires doivent fournir à l'officier d'état-civil ou au notaire les documents indispensables à l'enregistrement de leur PACS.

- **Un acte de naissance :**
  - ✓ Une copie intégrale ou
  - ✓ Un extrait avec filiation de moins de trois mois (moins de six mois pour les étrangers ou personnes nées à l'étranger)

- **Une pièce d'identité en cours de validité** et sa photocopie recto-verso
- **Une attestation sur l'honneur de parenté** indiquant qu'il n'y a pas de liens de parenté ou d'alliance avec l'autre partenaire de nature à empêcher le PACS
- **Une attestation sur l'honneur de résidence** indiquant l'adresse où le couple établit sa résidence commune
- **Si un des partenaires a déjà été marié ou Pacsé :**
  - ✓ Livret de famille ou acte de mariage mentionnant le divorce
  - ✓ Ou acte de naissance mentionnant la dissolution du PACS ;
- **Leur convention de PACS**

*Prenez rendez-vous avec le secrétariat de Mairie*

Maslacq Infos - Octobre 2017



## Une carte d'accès aux déchetteries de la CCLO (01-2018)



Depuis le 1° janvier 2018, vous avez obligatoirement besoin d'une carte magnétique pour entrer dans une déchetterie du territoire.

**Si vous ne l'avez pas encore fait, ne tardez pas à demander votre carte!**

Une carte magnétique est distribuée à tous les foyers la souhaitant, elle leur donnera droit à 24 passages par an sur n'importe quelle déchetterie de la CCLO.

### Comment se procurer une carte ?

- Compléter le formulaire d'inscription :
- ◆ Auprès des gardiens des déchetteries,
  - ◆ À la CCLO d'Orthez ou de Mourenx,
  - ◆ Ou directement en ligne

[www.maslacq.fr](http://www.maslacq.fr)  
**VIE PRATIQUE**  
 Déchets ordures  
 La déchetterie

Trois semaines après, un agent vous remettra la carte de votre foyer à la déchetterie (vous ne serez pas appelé).

*Les professionnels ne peuvent plus accéder qu'à la déchetterie d'Orthez où ils doivent peser*



## Le Kiwi une plante béarnaise ?! (10-2017)



Fin octobre, la période de la cueillette des kiwis est arrivée et plusieurs exploitations de Maslacq étaient concernées.

### La production de Kiwi

L'actinide était initialement cueillie sans être cultivée, par la population du sud-est de la Chine. La plante a été ensuite implantée en Europe au XIX<sup>ème</sup> siècle dans les jardins domestiques. Ce n'est qu'en 1940 que la plantation commerciale a démarré en Australie qui lui a donné le nom de Kiwi.

- Aujourd'hui, la France avec une production de 68 000 Tonnes (10% de la production de l'hémisphère nord) est le 3<sup>ème</sup> producteur européen, après l'Italie et la Grèce.
- Dans le bassin de l'Adour, le Kiwi a commencé à se développer dans les années 1970. Les entrées maritimes et les terres alluviales étant propices à sa culture, une importante filière de production conditionnement autour du kiwi local, bénéficiant d'une double certification (Indication Géographique Protégée et Label Rouge) s'est ainsi créée.
- Récolté à la fin du mois d'octobre, le Kiwi français est vendu de novembre à mai. Les Kiwis, vendus durant l'été et le début de l'automne sont importés de Nouvelle-Zélande (aux antipodes).

### La gamme d'actinides cultivées s'est élargie avec :



- **Le Chinabelle** (Kiwi jaune) qui est une exclusivité locale à forte teneur en vitamine C (un fruit couvre les besoins journalier), en vitamine E et en acide folique (antioxydant).



- **Le Kiwai**, petit kiwi qui se consomme avec la peau (riche en vitamine C et en polyphénols)

### La consommation

Les qualités du kiwi dans l'alimentation (richesse en vitamines et pauvreté énergétique) poussent les français à accroître leur consommation.

- Elle a augmenté de 41% entre 1999 et 2009
- Les Français consomment à l'heure actuelle environ 3 Kg de kiwis par ménage et par an

### L'utilisation

Le kiwi se prête à de multiples utilisations.

- Il peut être consommé frais, en dessert ou en jus,
- Il peut entrer dans la fabrication de pâtisseries (Clafoutis, tartes soufflés, croustillants...)
- Il se prête très bien au sucré salé (porc, poulet, crevettes, verrines...)

### La récolte actuelle

La récolte 2017 est dans la moyenne des autres années avec un excellent taux de sucre.





Communauté de communes

# LACQ ORTHEZ Emplois d'été 2018

Comme tous les ans, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez accueille en « emplois d'été » de jeunes lycéens et étudiants domiciliés sur le territoire, à partir de 16 ans.

Ils sont recrutés sur une période de quinze jours, en juillet et en août, dans les services administratifs et techniques et ne peuvent bénéficier d'un tel emploi qu'une seule fois.

**Cette année, les quatre quinzaines sont réparties de la manière suivante :**

◆ Du lundi 09 juillet au dimanche 22 juillet	◆ Du lundi 23 juillet au dimanche 05 août
◆ Du lundi 06 août au dimanche 19 août	◆ Du lundi 20 août au dimanche 02 septembre

**Pour postuler, une candidature doit être adressée au Président de la Cclo (par voie postale ou électronique), avant le 28 février 2018, date butoir, le cachet de la poste faisant foi.**

Un tirage au sort, public et en présence du Vice-Président délégué aux ressources humaines, désignera ultérieurement les jeunes emplois d'été parmi toutes les candidatures recevables.



## Permanences du secrétariat de Mairie



Depuis le début de l'année 2018 les horaires d'ouverture au public du secrétariat de Mairie sont les suivants :

Jour	Heures
Lundi	9h00 - 12h30
Mardi	9h00 - 12h30
Jeudi	9h00 - 12h30
Vendredi	14h00 - 17h30



## Ouverture de l'Agence postale



Jour	Heures
Lundi	8h30 - 12h00
Mardi	17h00 - 19h00
Jeudi	8h30 - 11h30
Vendredi	8h30 - 11h30
Samedi	8h30 - 12h00

## Heures limites de dépôt

Jour	Lettres et petits objets	Colissimo	Chronopost
Lundi	12h00	12h00	12h00
Mardi	17h00	17h00	
Jeudi	11h30	11h30	11h30
Vendredi	11h30	11h30	11h30
Samedi	12h00	12h00	

Tous les tarifs postaux 2018 sont accessibles sur Internet

[www.maslacq.fr](http://www.maslacq.fr)  
**VIE PRATIQUE**  
 Services  
 Agence postale



Prix du timbre en 2018 :

- Timbre rouge (prioritaire - J+1) : 0,95€
- Timbre vert (écologique - J+2) : 0,80€
- Timbre gris (économique - J+4) : 0,78€





# CCAS Informations du Centre Communal d'Action Sociale (01-2018)

centre communal d'action sociale

Le CCAS de Maslacq informe les personnes dont les difficultés financières peuvent créer des problèmes au niveau du logement que des dispositifs d'aide existent.

## Le Fonds de Solidarité Logement

Le FSL (Fonds de Solidarité Logement) est une aide financière qui vise à aider les personnes rencontrant des difficultés financières à accéder au logement ou à s'y maintenir.



Le FSL permet par exemple de prendre en charge le dépôt de garantie lors de l'arrivée dans un logement ou le paiement de factures (électricité, gaz, eau, ...) afin de faciliter le maintien.

Il s'agit d'un dispositif national géré au niveau départemental (Les conditions d'attribution et le montant sont spécifiques à votre département).



Recherchez  
FSL 64



Pôle logement  
☎ 05 59 11 41 69

## Le PASS'EAU



PASS'EAU est un fonds d'aide au règlement des factures d'eau pour les personnes démunies, créé à la suite d'une négociation entre la SAUR et le Syndicat Gave et Baïse, en partenariat avec les organismes sociaux, les CCAS et les collectivités.

Ce dispositif est lié à une convention entre le CCAS et la SAUR pour entrer en vigueur dès 2018 afin d'alléger la facture des ménages présentant des difficultés financières ponctuelles, ou des plus démunis. L'aide est attribuée sous forme de montant fixe en déduction de la facture d'eau.

Cette aide peut être cumulée avec le FSL (Fonds de Solidarité au Logement), mais peut être attribuée indépendamment de celui-ci.

Le CCAS de Maslacq signera une convention dès sa réception

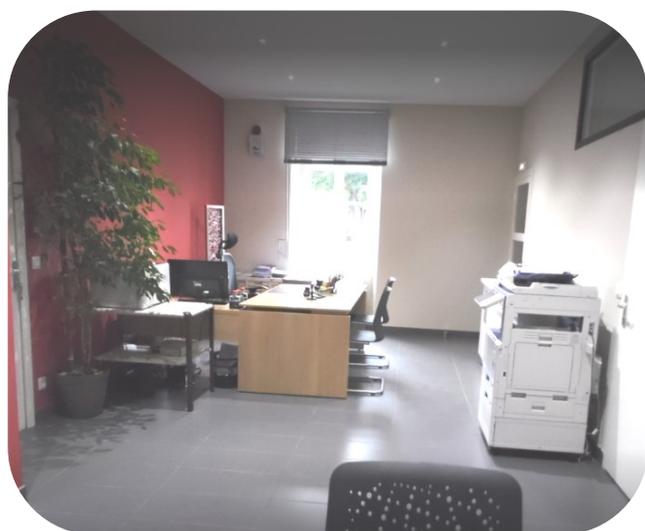
Pour en bénéficier  
Prendre contact avec



de Maslacq

Au secrétariat de Mairie

☎ 05 59 11 41 69

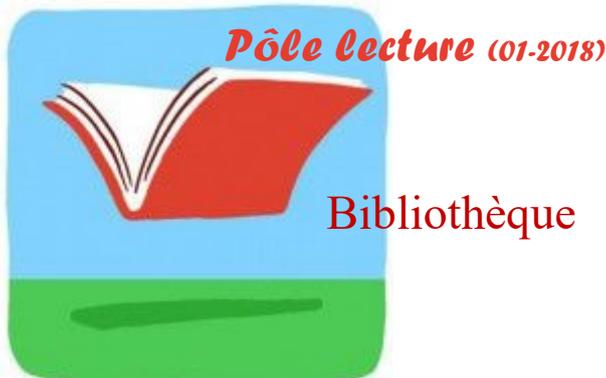


## Carrelage secrétariat

À la suite des malfaçons constatées lors des travaux de la Mairie, après l'étanchéification de la façade par la commune, pour éviter que des infiltrations ne puissent créer des problèmes, le litige avec le carreleur est levé et un nouveau carrelage a été posé au secrétariat sans que la municipalité n'ait à en supporter le coût.

Les secrétaires, après plus d'un an d'inconfort, peuvent à nouveau travailler et recevoir le public dans de bonnes conditions.





[www.pole-lecture.com](http://www.pole-lecture.com)

**Réservations**

2 Livres, 1 CD, 1 DVD et 1 partition  
Le retrait des réservations se fait dans la bibliothèque de référence. Les réservations sont mises de côté pour 15 jours. Passé ce délai, elles sont remises en rayon.

**Prolongation des livres et CD**

Les DVD, les nouveautés, les documents réservés et ceux qui ont plus de 7 jours de retard sont exclus de ce service

**Autoformation**

- Code de la route,
- Tout le programme scolaire du CP au Bac, Bac pro
- Remise à niveau pour adultes
- Apprentissage des langues étrangères, du français, de l'occitan
- Bureautique, multimédia...

En ligne  
24h/24 !

C'est nouveau !

Prêts et retours des DVD dans toutes les bibliothèques du réseau, comme tous les autres documents

5 réservations

Prolongation en ligne

Le pôle lecture est chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire et à l'activité culturelle de tous. Il participe à la vie culturelle et sociale de la CCLO.

Votre carte gratuite de la bibliothèque de Maslacq vous ouvre de nombreux services en ligne.

Testez les (en particulier l'autoformation)



<http://www.pole-lecture.com>



**Opération tranquillité vacances (02-2018)**

L'opération tranquillité vacances vise à réduire le nombre de cambriolages et d'intrusions dans les domiciles durant les congés. Avant leur départ en vacances, les résidents sont invités à prendre contact avec la brigade de gendarmerie de leur domicile afin de leur communiquer leurs dates d'absence et leur lieu de villégiature.

*Ainsi informés, les gendarmes assurent des passages réguliers dans le cadre de leur service afin de dissuader et de vérifier l'absence d'effraction ou d'intrusion.*

A chaque vacance



<https://www.maslacq.fr/a4625-10-26-02-gendarmerie-tranquillite-vacances.html>



**La Vélo-route Bayonne-Perpignan traversera Maslacq**

Dans le cadre du plan départemental des itinéraires cyclables adopté fin 2007, le Conseil Départemental a proposé que soit aménagé le long du Gave de Pau et de l'Adour, un itinéraire voie verte vélo-route.

Cet aménagement destiné aux cyclistes mais aussi sur certains tronçons aux piétons, personnes à mobilité réduite et rollers s'inscrit dans le cadre de la vélo-route Bayonne Perpignan. L'itinéraire traverse sur le territoire de la Communauté de Communes de Lacq Orthez, les communes de Tarsacq, Abos, Bézingrand, Pardies, Mourenx, Os Marcillon, Abidos, Lagor, **Maslacq**, Sarpourenx, Biron, Orthez, Salles Mongiscard et Bellocq.

La longueur de l'itinéraire sur la CCLO est de 54 Km dont 10 Km de voie verte.

Le Conseil Départemental a décidé d'aménager cette section pour un montant de 500 000 €.





Délégation Départementale des  
Pyrénées-Atlantiques

Signé à Pau le 2 janvier 2018

Pour la Directrice, L'ingénieur d'études sanitaires

BONILLA PATRICK

## Qualité de l'eau de consommation humaine

### CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00153712)

- ◆ Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité.
- ◆ Teneur en chlorites supérieure à la valeur maximale de référence.

Toutes les dispositions nécessaires pour remédier à cette situation (analyses des causes, autocontrôle analytique, vérification des installations ...) devront être prises. La délégation départementale de l'ARS sera tenue informée des mesures prises et des résultats obtenus (conformément aux dispositions prévues aux articles R.1321-26 et suivants du Code de la Santé Publique).

La qualité de l'eau de consommation humaine est consultable en détail :

- ◆ Sur le tableau d'affichage de la Mairie
- ◆ Sur le site Internet à l'adresse suivante :



[www.maslacq.fr](http://www.maslacq.fr)  
**VIE PRATIQUE**  
Qualité environnementale  
Qualité de l'eau



## Pensez à vous inscrire à la téléalerte

Vous habitez ou travaillez sur le territoire de Lacq-Orthez ? Avez-vous pensé à vous inscrire au service de téléalerte proposé par la CCLO .

Sur simple inscription, vous êtes alerté dans les plus brefs délais en cas de situation de crise liée à un évènement majeur connu, pouvant avoir un impact sur la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement : accidents industriels (PPI), phénomènes climatiques (tempêtes, inondations ou autres), accidents de transports de matières dangereuses.

Ce système d'alerte est le résultat d'un partenariat entre la CCLO et les industriels des plateformes INDUSLACQ, CHEM'POLE 64, PARDIES et MONT. Il vient en complément des sirènes qui constituent le principal mode d'alerte de la population en cas d'accident industriel majeur.

**Le principe est simple.**

Il vous suffit de vous inscrire à l'accueil de la CCLO (Mourenx) ou d'une Mairie du territoire.

Soit par Internet



[www.maslacq.fr](http://www.maslacq.fr)  
<https://www.maslacq.fr/telealerte.php>

Vous pouvez choisir d'être alerté sur votre téléphone fixe, votre portable, par SMS ou par mail.



## Nouvel artisan

Nous avons le plaisir de vous informer que nous ajoutons dans la liste des entreprises maslacquaises un nouvel artisan qui a commencé son activité en octobre 2017 :

**Monsieur Jean CAROESCO**  
Plâtrier - Plaquiste - Jointeur  
15 chemin du Hayet  
06 71 24 75 63

**Devis gratuit**

Neuf & Rénovation

- Plafonds
- Doublages
- Cloisons
- Isolation
- Joints
- Aménagement de combles
- Plâtre...





# Agenda des manifestations



**Janvier  
2018**

- **21 : Parents école privée**  
✓ *Vente de gâteaux*



**Février  
2018**

- **10 : Bibliothèque**  
✓ *Spectacle : Le livre dans tous ses états* Salle socio
- **13 : Amassade**  
✓ *Beignets du mardi gras* Salle socio
- **Pelotari**  
✓ *Début du tournoi interne*



**Mars  
2018**

- **03 : Lous de Bacchus**  
✓ *Cochonnaille* Stade, Salle socio
- **03 : Copains du bord**  
✓ *Vente des cartes de l'association*  
✓ *Ouverture du lac* Lac de la plaine
- **08 : Amassade**  
✓ *Repas du chevreuil* Salle socio
- **A fixer : Écoles**  
✓ *Défilé du carnaval*



**Avril  
2018**

- **03 : Amassade**  
✓ *Omelette pascale* 12h00 Salle socio
- **08 : Amassade**  
✓ *Repas du chevreuil* Salle socio
- **29 : Parents d'élèves école publique**  
✓ *Vide grenier* Salle socio



**Mai  
2018**

- **27 : Étoile Sportive**  
✓ *Repas fin de saison* Salle socio
- **Date à fixer : Amassade**  
✓ *Sortie de printemps*



# Agenda des manifestations

**Mai  
2018**

- **27 : Étoile Sportive**  
✓ *Repas fin de saison*  
Salle socio
- **Date à fixer : Amassade**  
✓ *Sortie de printemps*

**Juin  
2018**

- **09 : Pelotari Club**  
✓ *Finale du tournoi* Trinquet
- **10 : APEL (Parents d'élèves Jeanne d'Arc)**  
✓ *Fête de l'école* Salle socio
- **22-23 : Fêtes patronales (Si elles ont lieu)**  
✓ *Concours de pêche* Copains du bord  
✓ *Tournoi de la boule maslacquaise*

**Juillet  
2018**

- **13 : La boule maslacquaise**  
✓ *Tournoi nocturne* Boulodrome du stade

**Septembre  
2018**

- **15 : La boule maslacquaise**  
✓ *Tournoi* Boulodrome du stade
- **22 : Copains du bord**  
✓ *Journée adhérents* Lac de la Plaine
- **23 : Lous de Bacchus**  
✓ *Marché gourmand* Parc et salle socio

**Merci de prendre quelques minutes pour remplir le questionnaire ci-après et le déposer à la Mairie, pour nous aider à poursuivre l'amélioration de nos outils de communication**





Nom Prénom : \_\_\_\_\_ Adresse mail : \_\_\_\_\_

**Actualités :** Alimentées quotidiennement soit par des événements du village soit par des infos concernant en règle générale le périmètre de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.

**Trouvez-vous qu'il y a suffisamment d'informations**

- Ne sais pas  Oui  
 Non le fait que les journaux réservent leur articles aux abonnés limite trop l'information

**Le système de défilement des dernières actualités vous est-il apparu comme un plus ?**

- Sans opinion  Oui  
 Non je l'ai vécu comme un alourdissement supplémentaire

**Les informations qui ne concernent pas Maslacq mais concernent notre bassin de vie méritent-elles de figurer sur le site ?**

- Sans opinion  Oui  
 Non elles ne devraient pas y figurer

VIE PRATIQUE	LA COMMUNE	VIE MUNICIPALE	VIVRE ENSEMBLE	CONTACT
--------------	------------	----------------	----------------	---------

**Les titres de chapitre ci-dessus vous paraissent-ils logiques ?**

- Sans opinion  Oui  
 Non, j'en propose d'autres : \_\_\_\_\_

**Connaissez-vous le moteur de recherche du site ?**

- Oui  Non

**Y avez-vous trouvé ce que vous cherchiez ?**

- Oui  Oui au milieu d'infos n'ayant rien à voir  Non

**Y a-t-il des sujets que vous aimeriez trouver traités sur le site et qui ne le sont pas ?**

- Sans opinion  Non  Oui => Lesquels

**Avez-vous remarqué l'Agenda ?**

- Non  Oui

**L'avez-vous déjà utilisé pour rechercher un événement ou une actualité ?**

- Non  Rarement  Souvent

**Les mises à jour du site vous paraissent-elles**

- Suffisamment fréquentes  Insuffisantes  Ne sais pas



**Nous testons une page Facebook : <https://www.facebook.com/maslacq.fr>**

**qui ferait écho aux articles qui paraissent sur le site, l'idée vous semble-t-elle ?**

- Indispensable  Logique  A exclure  Ne sais pas

**Vos commentaires sur le site (expression libre)**

**Les remarques qui vous ont été faites par d'autres utilisateurs**





# Questionnaire COM

« Maslacq Infos »

Conseil Municipal	Arrêt sur images	Ça nous concerne
Dossier :	Vie associative :	

Les 5 Rubriques retenues vous paraissent-elles logiques ?

- Ne sais pas     Oui  
 Non je propose les suivantes :

**Taille des caractères pour les articles : Cochez celles qui vous paraissent correctement lisibles**

- Taille 10     Taille 11     Taille 12     Taille 13     Taille 14 en noir  
 Taille 10     Taille 11     Taille 12     Taille 13     Taille 14 en gris

**Le Bulletin comporte une trentaine de pages, diriez-vous**

- Que c'est correct  
 Qu'il faudrait alléger. Si oui, à combien de pages ? \_\_  
 Non je l'ai vécu comme un alourdissement supplémentaire

**Compte rendus du Conseil Municipal**

Nous vous délivrons le PV intégral des séances. Depuis 3 numéros, nous condensons un peu en essayant d'utiliser un style moins administratif. Cette évolution vous paraît-elle

- Regrettable     Dangereuse     Pertinente     Ne sais pas

**Sommaire**

En page 2 figurait un sommaire détaillé, lourd à créer et peu utilisé, nous l'avons supprimé et nous contentons d'évoquer en couverture les sujets principaux. La modification du sommaire vous paraît-elle judicieuse ?

- Oui     Non

**Reprise des articles du site**

La majorité des articles d'"arrêt sur images" et de "ça nous concerne" sont des reprises d'articles qui ont été publiés au fil du temps sur le site Internet. Cette façon de travailler nous permet de traiter au jour le jour l'actualité et d'en établir une synthèse papier trimestrielle. Diriez-vous que cette manière de faire est

- Naturelle     Source de répétitions pesantes     Sans opinion

**Présentation**

Depuis les derniers numéros, nous utilisons des cadres colorés pour présenter les sujets, et du texte gris dans des cadres blancs pour les développer. Diriez-vous

- Que cela facilite la lecture     Que ça alourdit inutilement la présentation     Que vous êtes sans opinion

**Taille du papier**

Depuis plusieurs numéros, nous sommes passés du papier A4 au A3, ce qui permet un agrafage central, avez-vous vécu ce changement comme

- Une évolution sans importance     Une nette amélioration     Vous n'avez pas d'opinion sur le sujet

**Vos commentaires**

Faites-nous librement vos commentaires sur Maslacq-Infos

**Les remarques que vous avez recueillies**

Indiquez-nous ce que d'autres lecteurs vous ont dit de cette publication

